



Déclaration CAPA hors-classe du 10 mai 2017.

Cette CAPA s'ouvre dans un contexte très particulier car elle se déroule après les élections présidentielles déterminantes pour l'avenir du pays pour les cinq ans à venir, mais avant les élections législatives. La FSU et ses syndicats considèrent avec gravité la montée de l'extrême droite dans notre pays. Outre les replis nationalistes, les discours de haine et de racisme, le programme du Front National est contraire aux objectifs et principes de solidarité, justice sociale, égalité et de paix que nous portons.

Comme l'an passé, nous ne pouvons commencer cette déclaration sans dire un mot sur la réforme du collège. En collège, cette année, les collègues ont tenu, à bout de bras, dans des conditions parfois difficiles, une masse de travail inédite délibérément sous évaluée par le ministère et certains personnels de direction et IPR, générant stress, incompréhension, parfois souffrance.

Dans la perspective de l'application des mesures PPCR au 1er septembre 2017, la note de service Hors-classe du ministère précise bien que *« l'établissement des tableaux d'avancement à la hors classe s'inscrit, pour le dernier exercice, dans le cadre statutaire existant mais également dans le contexte général de la redéfinition des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des personnels enseignants et d'éducation qui pose le principe que tout enseignant et personnel d'éducation a vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades »*. Pour ce dernier exercice dans le cadre statutaire existant, l'établissement des propositions académiques se fait globalement dans l'esprit des revendications que portent les syndicats de la FSU, particulièrement avec la hausse de la bonification pour les collègues au 11^{ème} échelon. Cependant il reste 13 collègues au 11^{ème} ayant un avis discriminant et 11 collègues du Supérieur qui n'accèdent pas cette année à la hors-classe.

Pour la FSU, il faudra, dès l'an prochain, aller au bout du processus engagé avec l'objectif que tous les personnels accèdent à la hors-classe. Mais plus encore, et au-delà du protocole PPCR, c'est l'ensemble de la carrière qui doit être repensé avec un parcours en onze échelons, parcourus au rythme le plus favorable, et non pas au rythme moyen, et intégrant les indices terminaux de l'actuelle hors-classe.

Pour ce qui est de la campagne 2017, nous notons les éléments suivants :

- la nécessité de prendre en compte l'ensemble de la carrière d'un enseignant et non pas une ou deux années, comme nous le voyons encore trop souvent dans les avis émis. Les commissaires paritaires ne peuvent travailler qu'à partir des informations dont ils ont connaissance, c'est-à-dire les appréciations portées pour la campagne, mais ils n'ont pas accès au dossier complet des personnels. L'allongement de la carrière rend incontestablement plus difficiles les dernières années.
- un établissement concentre presque la moitié des avis de chef d'établissement en baisse par rapport à l'an dernier. S'agit-il là d'un management réellement efficace ? Incite-t-il vraiment les collègues à s'investir dans des instances non obligatoires ?
- à cela s'ajoute le fait que ce collège fait partie des 33 établissements (hors Supérieur et LP) qui, encore cette année, n'émettent pas d'avis exceptionnel. Pour 4 d'entre eux, il y a tout de même plus de 15 promouvables. Cela dure impunément depuis plusieurs années et n'est de toute évidence pas lié à un effet de seuil.
- les écarts entre les disciplines persistent. Enseigner en Lettres a toujours été pénalisant, aussi bien pour la hors-classe que pour l'avancement.

A la veille de nouvelles modalités de promotion à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, il serait pertinent d'éviter de reproduire les inégalités entre collègues. Puisque les textes réglementaires qui organiseront ces promotions dès le 1^{er} septembre 2017 ont été publiés, le SNES-FSU demande la tenue d'un groupe de travail académique.